

Avant-propos ...

Déclarée priorité nationale par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion, la lutte contre l'illettrisme nécessite l'engagement et la mobilisation durables de tous les acteurs régionaux, de l'ensemble des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ainsi que des acteurs socio-économiques et associatifs.

Mobilisé depuis de nombreuses années sur cet enjeu fort le Limousin en 2005 s'est doté d'un « plan régional d'accès pour tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base », signé par l'État, la Région, l'Éducation Nationale et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Ce document a traduit les engagements des services déconcentrés de l'Etat et ceux des collectivités territoriales autour d'objectifs définis en fonction des besoins de « populations cibles » localement identifiées. Ils considèrent en effet que la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux compétences de base pour tous est un enjeu majeur et le socle indispensable à la formation tout au long de la vie dans l'exercice individuel des droits à l'éducation, à la culture et à la qualification.

Aujourd'hui encore, 9 % des adultes âgés de 18 à 65 ans rencontrent au plan national des difficultés graves pour accéder aux différentes formes de langages écrits et aux compétences de base, selon l'enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Information Vie Quotidienne 2004).

En dépit des nombreux efforts déployés depuis 20 ans, cette problématique, source d'exclusion sociale et professionnelle, subsiste et la Région Limousin n'échappe pas à des constats d'ensemble.

Ainsi en Limousin, 9 % des personnes adultes (un taux équivalent au taux national) **seraient susceptibles d'éprouver de réelles difficultés avec la langue écrite**. Les tests réalisés à l'occasion des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense ont également confirmé l'ampleur de ces données statistiques. **Si plus de 10 % des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit, le pourcentage de ceux qui ne maîtrisent pas « la base de la base » et éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme s'élève en 2008 à 4,9 % de la classe d'âge au niveau national et à 3,8 % au niveau régional.**

Conscients que l'illettrisme est un élément bloquant pour le développement et la compétitivité des territoires et que c'est un enjeu et un défi pour le développement de la région, les acteurs locaux s'engagent à poursuivre leurs efforts avec ce deuxième plan.

L'enjeu du plan II, en s'appuyant sur l'expérience du plan I, est de donner toute sa force à la lutte contre l'illettrisme, de renforcer la cohérence des actions, de professionnaliser les acteurs de terrain, d'adapter les dispositifs aux différents publics, d'être plus efficaces encore, pour permettre à chacun d'être pleinement autonome dans la vie quotidienne.

Les axes prioritaires de ce plan s'inscrivent dans une approche globale de la problématique qui va de la petite enfance, période durant laquelle se construit le goût d'apprendre afin que les apprentissages fondamentaux puissent s'ancrer, jusqu'à l'âge adulte, où la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des compétences de base constitue une clé d'accès à la qualification, à l'insertion sociale et professionnelle et à la participation à la vie culturelle et citoyenne.

Le Préfet de la Région Limousin
Evelyne Ratte



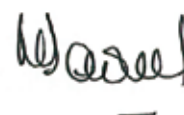
Pour le Président du Conseil Régional du
Limousin, Jean-Paul Denanot,
le premier Vice-Président du Conseil Régional
du Limousin, Gérard Vandembroucke



Le Directeur régional et départemental
de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt de la Région Limousin
François Projetti



Le Recteur de l'Académie de Limoges
Martine Daoust





Préfecture de la Région Limousin

rue de la Préfecture • BP 87031 • 87031 Limoges cedex 1
T 05 55 44 18 00 • F 05 55 44 17 54
www.haute-vienne.pref.gouv.fr



Région Limousin

27 boulevard de la Corderie • 87031 Limoges cedex
T 05 55 45 19 00 • F 05 55 45 18 25
www.cr-limousin.fr



Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux • 87031 Limoges cedex
T 05 55 11 40 40 • F 05 55 79 82 21
www.ac-limoges.fr



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Limousin

S.R.F.D. • Immeuble le Pastel • 22 rue des Pénitents Blancs
BP 3916 • 87039 Limoges cedex
T 05 55 12 92 60 • F 05 55 12 92 59
www.agriculture.gouv.fr



Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

1 place de l'Ecole • BP 7082 • 69348 Lyon cedex 7
T 04 37 37 16 80 • F 04 37 37 16 81
www.anlci.gouv.fr



Prisme-Limousin

Le Carré Jourdan • 13 cours Jourdan • 87000 Limoges
T 05 55 79 36 00 • F 05 55 79 36 01
www.prisme-limousin.fr



*Plan régional d'accès pour tous
à la lecture, à l'écriture
et aux compétences de base*

Limousin / 2009-2012

